



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

CREDIT : LE COMPTE RENDU

LORS DE LA CDSP DU 05/05/2017, LES DERNIERES EVOLUTIONS DE L'ACTIVITE CREDIT ONT ETE PRESENTEES AUX ORGANISATIONS SYNDICALES.

LA CFDT EST INTERVENUE

A cette occasion **la CFDT** a fait des remarques :

La mise sur une position commune de deux activités instruction et gestion montre ses limites dans le fonctionnement. Nous l'avons constaté dans les réflexions sur les futures organisations des pôles téléphoniques et support, où le fait de séparer les deux activités pourraient bloquer le flux (ex: un agent de l'instruction qui doit traiter des activités de la gestion sans les connaître c'est un peu compliqué !). **On voit les limites du projet de la DO qui sur le papier trace des nouvelles organisations (les parcours qualifiants faisant basculer les agents sur l'instruction ou sur la gestion, pas de polyvalence !) mais sur le terrain les difficultés s'amoncellent.**

Nous avons également rappelé que **la CFDT** demande toujours une reconnaissance pécuniaire à travers les accords AMB3 pour l'ensemble du personnel du Crédit. Demande que nous avons déjà formulée lors de la bilatérale.

La CFDT a également parlé des interrogations des agents.

D'abord sur les horaires qui couvrent actuellement la plage de 9h00-19h00. Donc pourquoi revoir les horaires ?

La directrice nous a indiqué que l'OTT (Organisation du temps de travail) ne touchait pas les régimes (35h) et n'était qu'un aménagement des horaires afin de mieux répondre à l'attente de la clientèle. Aucun accord n'ayant été signé par le passé il n'y aura pas de dénonciation de la part de la direction.

Idem pour les positions : pourquoi remettre en commun deux activités qui seront séparées (instruction / gestion) ce qui est le cas aujourd'hui.

La direction a répondu que le fait de mettre sur une même position l'instruction et la gestion permettait de mieux suivre et gérer les dossiers des clients.

Sur les groupes de travail, **la CFDT** a constaté qu'ils étaient ouverts aux agents volontaires. Lors du groupe de travail sur les horaires, les agents présents sont venus avec des propositions d'horaires qui ont été validées par le DAC (directeur des activités Crédits) et la commission nationale.

L EFFECTIF

Au 31 mars 2017, il y avait 120 collaborateurs et managers repartis de la façon suivante : DAC 1, responsable 2, 10 CE, 11 expert, 96 agents.

La CFDT a demandé au responsable métier les départs prévisionnels d'ici la fin de l'année. Le Dac nous a répondu qu'il devrait avoir entre 4 à 5 départs d'ici fin 2017, l'embauche de 10 personnes venant du réseau et 12 nouveaux postes qui sont en cours de recrutement en plus des 21 CDD.

Le dimensionnement du nouveau service : 1 Dac 2 RO, 1 RGDF, 1RPAC, 10 CE, 11 à 12 agents par position. Au niveau de l'expertise : 2 III-3 instruction peut être 1 III-3 sur la gestion puis dans l'absolu 4 III-2 (instruction 2 et gestion 2), 10 III-1 experts.

Pour la CFDT nous ne sommes pas sûrs que le dimensionnement des positions soit suffisant pour maîtriser le flux contrairement à ce que déclare la DO.

LES HORAIRES

Les conditions :

⇒ Priorisation des personnes ayant exprimés 3 choix. **Lors de cette CDSP la direction a réaffirmé qu'il fallait que les agents choisissent 3 types d'horaires sous peine d'avoir un horaire imposé.**

- ⇒ Contraintes familiales/personnelles
- ⇒ Proximité avec l'horaire actuelle
- ⇒ Ancienneté dans le service

La CFDT était intervenue sur ce sujet lors de la bilatérale ou l'on indiquait ancienneté à La Poste alors que les groupes de travail avaient choisi l'ancienneté de service. La direction a répondu qu'il s'agissait d'une coquille et que l'ancienneté était bien celle du service.

La CFDT a également demandé au directeur métier l'organisation d'une commission avec les OS pour suivre l'attribution des horaires. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

FORMATION ET TUTORAT

Il n'y a pas de formations qualifiantes types pour les experts III-1 sauf qu'ils peuvent faire les formations qualifiantes des agents.

La CFDT a redemandé l'application de « l'article 5 mesure spécifique » d'AMB3 pour le personnel qui fera le tutorat que ce soit pour les nouveaux collègues ou les doublures aux décaissements. Les modalités doivent être préalablement définies avec une lettre de mission : *« l'objectif de la mission, sa durée, les collaborateurs qui devront être accompagnés et leurs nombre et bien sur être volontaire ! »*. **Ces volontaires pourront bénéficier d'une prime de 75 euros par semaine.**

La Section CFDT

S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS



Bulletin d'adhésion

cfdtsf3c.org

SYNDICAT FRANCILIEN COMMUNICATION CONSEIL CULTURE

23 rue d'Alleray 75015 PARIS

Tél : 01 40 29 82 00

Fax : 01 40 29 82 10

contact@cfdtsf3c.org

